

<u>SEANCE DU 16 FEVRIER 2021.</u>
--

L'an deux mille vingt et un, le 16 du mois de Février, les convocations du conseil municipal ont été adressées individuellement et par écrit (électronique) à chacun des conseillers municipaux, à la séance qui s'est tenue à la salle polyvalente, La Caillère St Hilaire, le 16 Février 2021 à 18h30.

PRESENTS : Mr PUAUD Maurice, Mme AMORY-BILLAUD Aurélie, Mme RAUD Marie-Thérèse, Mr DUGAS Jean-Noël, Mme PUAUD Gwenn-Aël, Mr POIRIER Florian, Mme GUICHETEAU Lucie, Mr PAIN Éric, Mme BRUEL Ghislaine, Mme COULAIS Clara, Mr GUILLON Didier, Mme TRIGATTI Danielle, Mr PEAUD Christian, Mme SALLÉ Patricia.

EXCUSES : Mr GUERINEAU Karl
Mr GUERINEAU a donné procuration à Mme Lucie GUICHETEAU.
Mr PEAUD a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 28 Janvier 2021 ayant été adressé à chaque conseiller municipal, Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.
Le procès-verbal de la séance du 28 Janvier 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le maire donne lecture de l'ordre du jour du 16 février 2021 :

1- SERVICE ENFANCE :

- A. FRAIS SCOLAIRE 2019-2020.
- B. BILAN FINANCIER.
- C. FERMETURE DE CLASSE.

2- VOIRIE COMMUNALE :

- A. AVENANT A LA CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE SPL.
- B. REMPLACEMENT DE LA TONDEUSE GRILLO.

3- SUBVENTION FRELONS ASIATIQUES.

4- SUBVENTION DEPARTEMENTALE AU TITRE DES AMENDES DE POLICE.

5- CDG 85 - AVENANT A LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE.

6- COMMISSIONS COMMUNALES.

7- QUESTIONS DIVERSES.

2021-02-01 SERVICE ENFANCE :

2021-01-01A FRAIS DE PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRE 2019-2020.

Il est rappelé que l'article 23 de la Loi du 22 juillet 1983, modifié par les articles 37 et 11 de 1986, prévoit une répartition des frais de fonctionnement des écoles publiques accueillant les enfants d'autres communes.

Compte tenu du nombre d'élèves pendant l'année scolaire 2019/2020 (105 élèves), le prix de revient de fonctionnement par élève en 2020 s'est élevé à 899.17 € suivant le décompte ci-après :

(Pour mémoire : en 2010 : 732.68, en 2011 : 811.42€, en 2012 : 754.30€, en 2013 : 856.07€, en 2014 : 725.41€, en 2015 : 760.45€, en 2016 : 700€, en 2017 : 818 €, en 2018 : 837.00€ ; en 2019 : 833.75 €).

ART.	LIBELLE	2020
60611	EAU	1047,5
60612	ELECTRICITE	2 923,01
60621	FUEL	6 086,86

60628/60631/60632	PRODUITS D'ENTRETIEN+PETIT EQUIPEMENT	3 454,39
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	7 271,27
611	Contrat de prestation de services (copieur et extincteurs)	4 021,84
615221	ENTRETIEN BATIMENT	3 810,55
616	ASSURANCE	1 000
6262	FRAIS DE TELEPHONE	924,49
64	PERSONNEL	63 096,96 €
6714	PRIX	271,50 €
6188	CINEMA + PISCINE	504,65
	TOTAL	94 413,02 €

Nombre d'élèves année scolaire 2019/2020 : 105

COUT PAR ELEVE 2019/2020 (participation 2020)	899.17 €
--	-----------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- PREND ACTE du montant de 899.17 € par élève et demande une participation de 100% de cette somme par élève aux communes extérieures.
- AUTORISE le Maire à signer tous documents.

2021-01-01B BILAN FINANCIER DU SERVICE ENFANCE 2019-2020.

Mr le maire laisse la parole à Mme PUAUD pour la présentation du bilan financier du service enfance 2020. Pour rappel, la crise sanitaire du COVID a impacté l'activité des services avec 8 semaines de service minimum et une reprise partielle à partir du 15 mai.

Les modifications, apportées depuis septembre sur les heures du personnel et le coût des services, se répercuteront l'an prochain car les bilans des plannings s'effectuent en fin d'année scolaire.

SERVICE DES TAP ANNEE 2020

Charges :	Montant TTC	Produits :	Montant TTC
Personnel communal	10 997,48 €	Fonds d'amorçage état (90 € en 2017-2018)	6 300,00 €
Personnel mis à disposition	5 063,58 €	Aides financières CAF	4 784,97 €
Fournitures	454,00 €		
TOTAL DEPENSES	16 515,06 €	TOTAL RECETTES	11 084,97 €

Coût total du service déficit assumé par la collectivité

5 430,09 €

SERVICE DE LA GARDERIE PERI SCOLAIRE ANNEE 2020

Charges :	Montant TTC	Produits :	Montant TTC
Personnel communal	23 874,37 €	RECETTES DU SERVICE	8 253,30 €
Fournitures goûter	941,55 €	Aides financières CAF	3 690,68 €
Divers + achat ordinateur	767,00 €		
TOTAL DEPENSES	25 582,92 €	TOTAL RECETTES	11 943,98 €

Coût total du service déficit assumé par la collectivité

13 638,94 €

SERVICE DE LA CANTINE ANNEE 2020

Charges :	Montant TTC	Produits :	Montant TTC
Personnel communal	38 845,20 €		
Divers (gaz, électricité, ERCO, produit entretien)	3 761,28 €		
Plateaux repas période confinement	313,50 €		
TOTAL DEPENSES	42 919,98 €	TOTAL RECETTES	0,00

Coût total du service déficit assumé par la collectivité

42 919,98 €

PERIODE 2S2C ANNEE 2020

Charges :	Montant TTC	Produits :	Montant TTC
Personnel Communal	4 774,49 €	Aides financières état	7 920,00
TOTAL DEPENSES	4 774,49 €	TOTAL RECETTES	7 920,00

Service bénéficiaire

3 145,51 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- PREND ACTE du bilan financier du service enfance.

2021-01-01C COURRIER DE FERMETURE DE LA 5 EME CLASSE.

Mr le maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier de l'Inspection Académique sur la probable fermeture de classe à la rentrée prochaine. La parole est laissée à Mme PUAUD qui donne lecture des critères de fermetures. Elle explique que si le prévisionnel des effectifs à la rentrée prochaine (98 élèves) ne joue pas en notre faveur, d'autres critères sont à prendre en compte.

Mr PEAUD explique que ces critères sont à prendre en compte au niveau départemental et que la 5^{ème} classe a été maintenue cette année dans le contexte de la crise sanitaire. Mme PUAUD confirme que c'est grâce au COVID que la classe a été maintenue. Elle explique que la classe est en situation de gel et que de nouvelles informations émaneront de l'Education Nationale en juin.

2021-02-02 VOIRIE COMMUNALE :**2021-02-02A AVENANT A LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE SPL (SOCIETE PUBLIQUE LOCALE).**

Lors de sa réunion du 20/10/2020 le conseil municipal avait décidé de se faire accompagner de la SPL Vendée afin de faire réaliser un diagnostic de voies communales. Le but de cette étude étant d'avoir une feuille de route sur la mise en place de travaux d'entretien et de réfection totale des voies pour les années à venir.

Un technicien s'est déplacé en mairie pour un premier bilan. Il souhaitait, que la commune ait déjà réalisée un tri des voies prioritaires. Or la commune attendait un diagnostic complet. Ainsi la mission de base a été mal calibrée : un avenant a donc été transmis pour la compléter :

Ainsi pour rappel la mission de base : 3 500 € HT soit 4 200 € TTC.

Avenant proposé mission complète de diagnostic des voies : 3 500 € HT soit 4 200 € TTC.

Coût total de la prestation : 7 000 € HT soit 8 400€ TTC.

Mme RAUD explique qu'elle estime cette prestation très chère et explique que la commission voirie pourrait peut-être faire le travail de tri des voies prioritaires. Il lui paraît plus judicieux d'utiliser cet argent pour l'entretien des voies. Le conseil municipal partage entièrement son avis et ne souhaite pas valider l'avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- REFUSE l'avenant à la mission de base.
- CHARGE la commission voirie d'établir une liste des voiries les plus dégradées.
- AUTORISE le Maire à signer tous documents.

2021-02-02B REMPLACEMENT DE LA TONDEUSE GRILLO.

Mr le maire informe le conseil municipal qu'une réflexion est en cours sur le remplacement de la tondeuse autoportée de marque GRILLO. Il laisse la parole à Mme RAUD. Celle-ci explique que la GRILLO a été achetée en 2009 et qu'un renouvellement a déjà été envisagé ces dernières années. Elle rappelle au conseil municipal que la campagne de tonte de l'an dernier a été ponctuée de pannes récurrentes. Dans la bonne gestion du service, la fiabilité du matériel est primordiale.

Elle explique qu'en ce début d'année, certaines marques proposent des déstockages. Ainsi, elle présente deux offres :

Fournisseurs	Marque	Puissance	Prix HT	Prix TTC	Reprise Grillo	Coût final TTC
Pierre Claude MOTOCLTURE	ISEKI	39 CV	26 000,00 €	31 200,00 €	6 000,00 €	25 200,00 €
BILLAUD SEBECA	GRILLO	37 CV	28 690,63 €	34 428,75 €	5 833,33 €	27 428,76 €

Mme RAUD explique qu'elle a également un devis pour une tondeuse ISEKI de 50 cv mais considère ce matériel surdimensionné. Le conseil municipal est d'accord, et analyse les deux propositions pour les tondeuses de 39 et 37 cv.

Le débat s'ouvre sur les moyens financiers communaux. Il est fait au conseil les concernant. Pour 2021, plusieurs dossiers ont déjà été validés et engagés. Ainsi une enveloppe budgétaire de 100 000 € ne devrait pas être dépassée pour pouvoir réaliser les engagements pris sans nouvel emprunt. L'achat de la tondeuse est donc possible mais il viendra amputer l'enveloppe. Le débat s'ouvre sur l'opportunité de cet achat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (pour 12 contre 1 abstentions 2) :

- DECIDE l'achat de la tondeuse ISEKI 39 cv à Pierre Claude MOTOCLTURE pour un prix de 25 200 € TTC (31 200 € - reprise de la GRILLO pour 6 000 €).
- AUTORISE le Maire à signer tous documents.

2021-02-03 SUBVENTION AIDE A LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES.

Depuis plusieurs années une aide communale a été mise en place pour la destruction des nids de frelons asiatiques. Il est proposé de renouveler cette aide à hauteur de 50% du coût de destruction du nid avec un montant subventionnable plafonné à 200 € pour une durée d'un an du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une aide équivalente à 50% du coût de destruction d'un nid de frelons asiatiques DU 1^{ER} Janvier au 31 Décembre 2021. Le plafond du montant subventionnable est fixé à 200 €.
- PREVOIT la dépense nécessaire au budget communal.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents dans cette affaire.

2021-02-04 REVITALISATION DU CENTRE BOURG - SUBVENTION AMENDES DE POLICE.

La revitalisation du centre bourg de La Caillère se poursuit. Après achèvement de la première phase, les abords de la mairie, le conseil municipal a choisi de soutenir la relance économique de la commune en continuant ce projet.

C'est pourquoi les travaux de la phase 2, la place St Jean, se dérouleront en 2021-2022.

Le projet a été réactualisé et comprend la place St Jean, la rue de la Poste, la partie haute de la rue des Fours à chaux et l'amorce de la rue de la Tour.

Il est proposé au conseil municipal de demander une subvention au département de la Vendée au titre des amendes de police 2021.

Il est proposé au conseil municipal de demander une subvention au titre du fonds de relance 2021, sur 2ème phase de leur grand projet de revitalisation du centre bourg.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- DEMANDE l'aide financière du département au titre des amendes de police 2021, sur son projet de revitalisation globale du centre bourg de La Caillère, phase 2 – Place St Jean.
- AUTORISE le maire à signer tous documents dans cette affaire.

2021-02-05 CDG 85 AVENANT A LA CONVENTION DE MISE EN PLACE DE LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE.

Monsieur le maire rappelle que la loi de modernisation de la justice (datant du 18 novembre 2016 et le décret n° 2018-101 du 16 février 2018) permet aux agents territoriaux de recourir, dans le cadre d'une expérimentation et en amont d'un recours contentieux, à la Médiation Préalable Obligatoire (MPO) à l'encontre de certaines décisions défavorables les concernant.

Comme une quarantaine d'autres, le Centre de Gestion de la Vendée participe à cette expérimentation et ce depuis le 1^{er} avril 2018. Notre collectivité ou établissement public a également souhaité s'engager dans cette démarche par le biais d'une convention.

Initialement fixée au 18 novembre 2020, la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018/2022 et de réforme pour la justice a reporté au 31 décembre 2021 la date limite de fin de cette expérimentation. Cette prolongation suppose la signature d'un avenant afin d'être entérinée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- VALIDE l'avenant à la convention de mise en place de la médiation préalable obligatoire.
- AUTORISE le Maire à signer tous documents dans cette affaire.

2021-02-06 COMMISSIONS COMMUNALES :

Mr le maire informe d'un changement de délégation au sein des adjoints. Il explique que Mme RAUD sera désormais chargée de la compétence voirie. En effet, Mr DUGAS étant en activité, il est difficile de tout concilier. Mr DUGAS sera désormais en charge de l'urbanisme.

Mr le maire propose au conseil municipal de revoir les commissions communales et leurs membres afin d'y intégrer Mr GUILLON. Il ouvre à tous la possibilité de changement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- ARRETE le tableau des commissions communales comme suit :

VOIRIE ET BATIMENTS COMMUNAUX	INFO, INTERNET, BIBLIOTHEQUE	URBANISME, PLU, PC	JEUNESSE, SPORT, LOISIRS, FETES, CEREMONIES	PERSONNEL COMMUNAL	FINANCES	APPELS D'OFFRES
RAUD	ILLIET	DUGAS	POIRIER	POIRIER	AMORY	AMORY
DUGAS	PAIN	AMORY	ILLIET	RAUD	PAIN	ILLIET
PÉAUD	COULAIS	PÉAUD	COULAIS	BRUEL	GUICHETEAU	PAIN
GUÉRINEAU	BRUEL	TRIGATTI	GUÉRINEAU	GUICHETEAU	COULAIS	GUÉRINEAU
GUILLON		RAUD	BRUEL	PAIN	PÉAUD	
			PAIN	TRIGATTI	TRIGATTI	
			GUICHETEAU			
			GUILLON			

ECOLE&VIE SCOLAIRE	REVITALISATION DU BOURG ET CADRE DE VIE	CIMETIERE	CALAMITES AGRICOLES ET CATASTROPHES NATURELLES PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL
ILLIET	DUGAS	RAUD	DUGAS
COULAIS	TRIGATTI	DUGAS	GUILLON
GUICHETEAU	SALLÉ	PÉAUD	
PAIN	PÉAUD	GUICHETEAU	
TRIGATTI	AMORY-BILLAUD		
	PAIN		
	GUICHETEAU		

2021-02-07 QUESTIONS DIVERSES.

Mr le maire informe le conseil municipal que Mr DEBORDE Bruno est le nouveau chef de centre de La Caillère Saint Hilaire. Il donne lecture du courrier préparé conjointement entre le capitaine des pompiers de Fontenay le Comte et lui-même afin d'encourager les vocations.

Mr le maire rend compte au conseil municipal d'une réunion qui s'est déroulée à Ste Hermine sur l'initiative de Mr le maire sur le thème du désert médical. Il explique que plusieurs collectifs de citoyens sont en cours de constitution sur le territoire. Pour la commune de La Caillère Saint Hilaire le responsable est Mr Guy FORTIN. Un tract avec pétition a été préparé pour ce collectif afin d'interpeler l'ARS. Mr le maire demande à chaque conseiller d'effectuer la distribution de ce tract dans les boîtes aux lettres rapidement. Le manque de médecin sur Ste Hermine est une réalité et impacte tout le territoire.

Mr PEAUD confirme que la problématique médicale est un point important, il explique néanmoins au conseil municipal que la mobilisation a déjà eu lieu il y a quelques années. Il explique que la problématique devait être gérée sur tout le territoire mais que seul Ste

Hermine avait accueilli des médecins et que ceux-ci refusaient la patientèle de La Caillère. Il est important de se mobiliser mais pour tous.

Mr le maire donne lecture d'un courrier reçu en mairie et émanant de Mr Jacky TRIGATTI. Celui-ci fait remarquer à Mr le maire qu'il a constaté le 30 Janvier dernier le stationnement gênant de son véhicule dans la rue des Fours à chaux. Il interpelle ensuite sur la création d'une police Locale qui était une promesse de mandat. Mr le maire informe le conseil municipal qu'un courrier réponse sera envoyé à Mr Jacky TRIGATTI. Il précise que l'arrêt effectué rue des Fours à chaux le 30 Janvier avait pour raison le déplacement d'un objet lourd et encombrant. Concernant la mise en place d'une police locale, cela ne peut se faire qu'avec une mutualisation des communes environnantes.

Mme GUICHETEAU souhaite avoir des explications sur les panneaux voisins vigilants installés aux entrées de bourg. Mme TRIGATTI explique que le dispositif Voisins Vigilants a été mis en place en partenariat avec la gendarmerie et les concitoyens. Ce partenariat permet une meilleure information avec les services de gendarmerie. Une réunion annuelle doit avoir lieu.

Mme RAUD présente la demande d'un nouveau propriétaire situé au village de la Grippe. Celui-ci doit remettre son assainissement autonome aux normes et demande l'achat d'une partie de la voirie communale afin de réaliser ses travaux. Mme RAUD et Mr PEAUD présentent des photos et soumettent la question au conseil municipal. L'accès devant être conservé pour les habitations situées dans ce village, une étude complémentaire est nécessaire. Le conseil municipal charge la commission voirie de ce dossier.

Mme TRIGATTI demande à Mr le maire si le dossier du commerçant boucher a avancé. Mr le maire informe le conseil municipal qu'après avoir informé SPAR, le boucher BRAY viendra tous les mardis matin se stationner en camion sur la Caillère. Le conseil municipal propose que l'emplacement soit réfléchi pour mettre le poissonnier et le boucher ensemble.

Mme TRIGATTI demande à Mme RAUD si le dossier des travaux non achevés sur une sépulture dans le cimetière de La Caillère est solutionné. Mme RAUD explique la procédure mise en place mais regrette que les travaux ne soient pas achevés.

Mme TRIGATTI fait remarquer que les trottoirs sont envahis de déjections canines. Le conseil municipal confirme et regrette ce constat. Des informations et affiches vont à nouveau être mises en place.

Mme TRIGATTI informe qu'un piquet en bois et un panneau de chantier sont à terre dans le nouvel aménagement du bourg.

Mr PEAUD revient sur l'article 8 du règlement intérieur et donne lecture de la partie concernant le fonctionnement des commissions communales. Il rappelle au conseil municipal que les points vus à l'ordre du jour doivent être étudiés par les commissions référentes. Il constate que cela n'est pas le cas et demande à ce que le règlement intérieur soit appliqué. Il rappelle également qu'un compte rendu des commissions devrait être présenté au conseil municipal.

Mme RAUD sollicite la commission voirie et bâtiment pour une réunion le samedi 27 Février 2021 à 9h00. Rendez-vous en mairie puis visite sur site.

Mme AMORY-BILLAUD informe le conseil municipal que la commission finances s'est réunie le Vendredi 5 Février dernier pour travailler. Le bilan financier de l'exercice 2020 a été étudié et une première projection des finances 2021 a été proposée. La commission se réunira à nouveau courant mars pour affiner le budget 2021 et une réunion informelle dédiée à ce dossier sera proposé à l'ensemble du conseil municipal.

Mr POIRIER informe le conseil municipal qu'une demande d'augmentation des heures de Mme GERBAUD a été formulée par Sud Vendée Littoral. Après consultation de la commission du personnel l'accord a été donné.

Mr POIRIER informe également le conseil municipal de l'arrêt maladie d'un agent et de son remplacement par Mme BLANCHARD Siriane.

Mme PUAUD fait retour de la commission école et vie scolaire qui s'est réunie le 8 Février dernier. Elle revient sur les problématiques de places à la garderie et propose à la commission de revoir ce point à la lumière de nouvelles informations lors de la prochaine réunion. Elle fait part d'un incident qui s'est déroulé à la cantine. Elle revient sur le retour au goûter traditionnel à l'accueil périscolaire.

Mme PUAUD informe que la commission communication s'est réunie le mercredi 10 février dernier pour travailler sur la lettre d'information qui sera à distribuer le week-end du 15 Mars.

Mme BRUEL demande que les peintures jaunes des trottoirs soient reprises car beaucoup d'entre elles sont invisibles.

La séance est levée à 20 H 05.

Le Maire,
Maurice PUAUD.

AMORY-BILLAUD Aurélie		RAUD Marie-Thérèse	
DUGAS Jean Noël		PUAUD Gwenn-Aël	
POIRIER Florian		PAIN Éric	
GUICHETEAU Lucie	Procuration de Karl GUERINEAU	COULAIS Clara	
GUERINEAU Karl	Procuration donnée à Lucie GUICHETEAU	GUILLOIN Didier	
BRUEL Ghislaine		TRIGATTI Danielle	
PEAUD Christian (secrétaire de séance)		SALLÉ Patricia	